

**Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.**

D..... = Urgent.	XPx.... = Exprès payé.
AR.... = Remettre contre reçu.	NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
PC.... = Accusé de réception.	JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
RP.... = Réponse payée.	OUVERT= Remettre ouvert.
TC.... = Télégramme collationné.	
MP.... = Remettre en mains propres.	

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.
 Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N°
 Timbre
 à date.



ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
Paris 80	1886	12	21	1020	

*Profondément heureux magnifique
 distingué tellement mérités
 Ni mande*

REPUBLIQUE FRANÇAISE. **TELEGRAMME** POSTES ET TELEGRAPHES

LE PORT EST GRATUIT. Le facteur doit délivrer un avis avisé à son destinataire lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

M
Paris - *Paris*
1914 *Paris*



MM